

RECRUTEMENT

sans concours

Les recrutements sans concours permettent d'accéder à certains emplois de catégorie C* de la fonction publique ne nécessitant aucun diplôme.

Ces recrutements s'effectuent soit sur test d'aptitude, soit à l'issue d'une sélection par une commission.

À QUI S'ADRESSE LES RECRUTEMENTS SANS CONCOURS ?

- ➔ À toute personne remplissant les conditions générales d'accès à la fonction publique, notamment celle relative à la nationalité française ou européenne.

Une limite d'âge peut s'appliquer à certains métiers.

COMMENT POSTULER ?

CONSULTEZ LES EMPLOIS PROPOSÉS SUR :

- ➔ www.paris.fr/recrutement
Rubrique > Recrutements sans concours

LE TEST D'APTITUDE



Envoyez ou déposez votre dossier de candidature :

Ville de Paris
Direction des Ressources Humaines
Bureau du recrutement - RSC
2 rue de Lobau 75196 Paris Cedex 4

Dossier de candidature :

- ➔ Curriculum Vitae
- ➔ lettre de motivation
- ➔ pièce d'identité

Les candidatures sont recevables toute l'année (pas de période d'inscription).



LA SÉLECTION PAR LA COMMISSION

Inscrivez-vous pendant la période d'inscription :

- ➔ par internet : www.paris.fr/recrutement
- ➔ ou par dossier papier

QUELLE SUITE SERA DONNÉE À VOTRE CANDIDATURE ?



LE TEST D'APTITUDE



Après examen de votre candidature, vous serez convoqué-e dans un premier temps à un test écrit, puis en fonction de votre résultat à un test oral et parfois pratique.



LA SÉLECTION PAR LA COMMISSION



Votre dossier sera examiné par la commission de sélection.

Si votre candidature est sélectionnée, vous serez convoqué-e à un entretien devant cette commission.

Si vous êtes reçu-e, vous deviendrez fonctionnaire de la Ville de Paris.

Ville de Paris
Direction des ressources humaines
Bureau du recrutement

www.paris.fr/recrutement

2 rue de Lobau - 75004 Paris
Métro : Hôtel de Ville

*Accueil de 9h à 17h sans interruption
sauf les week-ends et jours fériés*



Accessibilité aux personnes
à mobilité réduite